



PC.DEL/587/05
16 June 2005

FRENCH only

Représentation Permanente du Luxembourg
auprès de l'OSCE
Wallnerstrasse 2/1/2
Tél. : +43-1-478 21 68
Fax : +43-1-478 26 43
E-mail : vienne.osce@mae.etat.lu

*Présidence luxembourgeoise
du Conseil de l'Union européenne*

**559e Conseil Permanent
16 juin 2005**

DECLARATION DE L'UNION EUROPÉENNE SUR L'OUZBEKISTAN

Le Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne a adopté lundi dernier des conclusions concernant l'Ouzbékistan.

Les Ministres de l'Union européenne ont notamment déploré le refus des autorités ouzbek de permettre une enquête internationale indépendante des événements récents qui ont eu lieu à Andijan.

Tout en rappelant leurs conclusions antérieures, les Ministres ont lancé un appel aux autorités ouzbek à réexaminer leur position avant la fin de ce mois.

Ils ont pris note de la suggestion des autorités ouzbek concernant une implication de la communauté internationale dans l'investigation ouzbek, mais ont rappelé leur demande pour une enquête internationale indépendante.

Dans ce contexte, l'Union européenne se coordonnera avec d'autres organisations internationales, notamment l'ONU et l'OSCE. Les Ministres de l'Union européenne n'ont pas exclu un recours au Mécanisme de Moscou de l'OSCE.

Le texte intégral des conclusions du CAGRE concernant l'Ouzbékistan a été diffusé aux Etats participants de l'OSCE.

La Bulgarie et la Roumanie, pays adhérents, la Turquie et la Croatie¹, pays candidats ainsi que l'Ukraine se rallient à cette déclaration.

¹La Croatie continue à participer au processus de stabilisation et d'association